

Conférence générale

GC(53)/INF/10

16 septembre 2009

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-troisième session ordinaire

Texte d'une communication du 11 septembre 2009 reçue du Ministre des mines, du pétrole et des hydrocarbures de la République gabonaise concernant le rétablissement du droit de vote

Le texte d'une lettre datée du 11 septembre 2009 adressée au Directeur général par le Ministre des mines, du pétrole et des hydrocarbures de la République gabonaise est reproduit ci-joint à l'intention de la Conférence générale.

RÉPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

MINISTÈRE DES MINES, DU PÉTROLE
ET DES HYDROCARBURES
CABINET DU MINISTRE

N°/0072 MMPH/CAB/

Libreville, le 11 septembre 2009

Objet : Rétablissement du droit de vote

Monsieur le Directeur général,

Faisant suite à votre courrier du 10 juillet 2009, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement gabonais sollicite le rétablissement de son droit de vote.

Mon pays s'est engagé à apurer sa dette auprès de l'Agence et depuis 2005, le Gabon paye annuellement sa contribution qui s'élève à la somme de trente huit millions (38 000 000) francs cfa.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma très haute considération.

(signé)

Julien NKOGHE BEKALE